



# Yvignac ' Actus



<b>Dans ce numéro :</b>		<b>Le mot du maire</b>
L'essentiel des Conseils Municipaux	2	<p>Je vous présente à toutes et à tous, en mon nom et en celui de toute l'équipe municipale, nos meilleurs vœux pour l'année 2021.</p> <p>S'il est un vœu qui fait l'unanimité c'est bien de voir la fin de cette crise sanitaire que nous vivons depuis mars. A ce jour et malgré tous les efforts consentis la pandémie est toujours là et bien malin qui pourra dire quand nous en verrons le bout. Après l'accalmie de l'été, le rebond de l'automne a entraîné un nouveau confinement et de lourdes restrictions y compris pour les fêtes de fin d'année. Bien que difficiles et peu populaires, les décisions prises étaient sans doute les seules permettant d'éviter un nouveau pic dans les semaines à venir. L'arrivée du vaccin est une source d'espoir pour sortir de ce cauchemar. Mais en l'attendant le meilleur comportement à avoir est de continuer à appliquer les gestes barrières et de respecter les règles de distanciation sociale.</p>
Urbanisme -État-civil	9	<p>Grâce à l'implication du personnel communal, les services municipaux ont pu continuer à fonctionner sans trop de perturbations. J'y ajouterai celui des enseignants qui a permis aux enfants de poursuivre une scolarité normale et aux familles de bénéficier sans aucune restriction de tous les services périscolaires. La municipalité a mis en place les moyens nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de l'école tout en assurant la sécurité des enfants et des adultes.</p>
Informations diverses	9	<p>La situation de nos commerçants est très préoccupante. Bien que vivement réclamée par les élus, la date de réouverture est toujours incertaine.</p>
Ça s'est passé à Yvignac-la-Tour	23	<p>En adaptant leur manière de travailler, ils ont pu continuer à vous accueillir pour certains achats. Je ne peux que vous encourager à continuer à leur rendre visite et, une fois la crise passée, à ne pas les oublier. Dinan Agglomération qui a la compétence économique a voté une aide directe de 1200 € à chaque commerçant ayant subi une fermeture administrative.</p>
Vie associative	26	<p>Traditionnellement les années d'élections ne sont pas des années de gros chantiers. Nous avons malgré tout fait des travaux de voirie, à l'école, à l'église, à l'aire de jeux et à l'atelier communal. Le lotissement de La Croix est terminé et les premiers lots réservés. La MAM qui a ouvert cet été offre un service de proximité aux jeunes parents de notre commune mais aussi des communes voisines.</p>
Agenda des festivités	29	<p>La nouvelle version du site Internet permet de mieux partager les informations de la vie de la commune.</p>
Tarifs communaux	30	<p>Pendant l'année écoulée nous avons mené de nombreuses études qui vont nous permettre entre autre de lancer les travaux d'aménagement de la route de Dinan. Trois classes de l'école vont être rénovées pour en améliorer la consommation énergétique. La réhabilitation du logement au-dessus de la Poste sera faite en début d'année ainsi que des améliorations d'accessibilité PMR à la salle des fêtes.</p>
Liste des associations	31	<p>L'étude de revitalisation du centre bourg touche à sa fin, les diverses réunions publiques et avec les services associés ont permis à chacun de s'exprimer et d'étudier plusieurs scénarios. Lors de ces échanges de nombreuses idées ont émergé et une fois les derniers arbitrages rendus nous serons à même d'avoir une évaluation plus précise des coûts et un planning des travaux, travaux qui se dérouleront sur plusieurs années.</p>
Infos pratiques	32	<p>Malgré une hâte bien légitime de nous retrouver pour partager de bons moments ensemble, il va encore falloir patienter quelques temps. En attendant je vous propose de rester prudents tout en continuant de faire preuve de solidarité envers celles et ceux qui sont les plus touchés par la pandémie.</p>
		<p>Bonne lecture <span style="float: right;">Jean Luc Boissel</span></p>

Journal d'informations de la commune d'Yvignac La Tour – Directeur de la publication : Jean-Luc Boissel, Maire

Conception - Rédaction : Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Alain LESLE, Claudine LUCAS,

Béatrice POISSONNIER.

Tirage : 670 exemplaires

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conformément à l'article L 2121-8 du CGCT, le règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1 000 habitants. Ce règlement intérieur doit être établi dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'envoi des convocations et comptes rendus ;
- Les conditions de présentation et d'examen des questions orales et écrites ;
- Les conditions de consultation des pièces relatives à l'ordre du jour du conseil municipal.
- ....

Le projet de règlement intérieur a été transmis à tous les conseillers municipaux avant la séance du conseil. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026.

### FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Conformément à l'article L 2123-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, adopte le principe d'allouer dans le cadre du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant de 1 400.00 € (montant réparti entre les frais de formation et les frais de mission (hébergement, restauration...); décide de soumettre la prise en charge de la formation des élus à divers principes, et décide qu'il sera prévu chaque année une enveloppe financière à cet effet.

### COMMISSIONS COMMUNALES

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée les commissions communales suivantes :**

#### **AFFAIRES SOCIALES, ANIMATIONS, ASSOCIATIONS**

Présidente : Claudine LUCAS

Sandie LEBIGUE, Béatrice POISSONNIER, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Régine POILVÉ

#### **AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE**

Présidente : Christine LAFFICHER LE FLOHIC

Sandie LEBIGUE, Marine DESPRAT, Régine POILVÉ

#### **BATIMENTS COMMUNAUX, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CIMETIÈRE, OM, PATRIMOINE**

Président : Alain LESLÉ

Florian RESLOU, Anthony DESCHAMPS, Jacques CARNET, Claudine LUCAS

#### **VOIRIE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, EAUX PLUVIALES**

Président : Jean-Luc HAGUET

Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Claudine LUCAS, Béatrice POISSONNIER, Florian RESLOU, Alain LHERBETTE

#### **COMMUNICATION, INFORMATIONS**

Présidente : Christine LAFFICHER LE FLOHIC

Claudine LUCAS, Sandie LEBIGUE, Béatrice POISSONNIER, Jacques CARNET

#### **FINANCES, PERSONNEL, ARTISANAT, COMMERCE**

Président : Jean-Luc BOISSEL

Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Anthony DESCHAMPS

### COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Conformément à l'article R7 du code électoral, suite au renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans « *le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission prévue à l'article L.19 parmi ceux répondant aux conditions fixées par les IV, V, VI, et VII de l'article L.19* ».

La commission de contrôle a deux missions :

S'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Monsieur Jacques CARNET, membre de la commission de contrôle de la liste électorale, et

propose de nommer Mr Daniel COULOMBEL et Mr Joseph ROUVRAIS aux fonctions de délégués de l'administration de l'Etat et du tribunal judiciaire.

### **ECOLE**

#### **FIXATION DES TARIFS DE CANTINE ET GARDERIE 2020/2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de cantine et garderie pour l'année 2020/2021 comme suit :

	<b>TARIFS 2020/2021</b>
<b>CANTINE</b>	
<b>Repas élèves</b>	<b>2.83 €</b>
<b>Repas adultes</b>	<b>5.35 €</b>
<b>GARDERIE</b>	
<b>Matin (arrivée entre 7h30 et 8h)</b>	<b>1.92 €</b>
<b>Matin (Arrivée après 8h)</b>	<b>1.16 €</b>
<b>Soir (goûter compris départ avant 17h30)</b>	<b>1.54 €</b>
<b>Soir (goûter compris départ après 17h30)</b>	<b>1.97 €</b>
<b>Pénalité dépassement d'horaire</b>	<b>5.00 €</b>

Le coût facturé à la commune pour un repas enfant est de 4.07 € HT soit 4.29 € TTC.

La facturation faite aux parents est de 2.83 €, de ce fait, le reste à charge pour la commune est donc de 1.46 €. 11.500 repas environ seront servis cette année, le coût pour la commune sera donc de 16 790 €. Ce reste à charge ne comprend pas les coûts de personnel ni les charges fixes.

#### **PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : RÉPARTITION ENTRE LES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2019/2020**

Conformément à la décision de la carte scolaire soumise au CDEN par l'inspection académique, le poste de psychologue scolaire est implanté au groupe scolaire Annaïk Le Léard à Yvignac-la-Tour depuis septembre 2011.

Les dépenses engagées pour l'année scolaire 2019-2020 s'élèvent à 848.58 € répartis entre les 12 communes concernées en fonction de la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit 0.05 € par habitant.

#### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARISATION ET DE CANTINE D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ EN CLASSE ULIS À PLÉNÉE-JUGON**

Il est rappelé que, par délibération en date du 28 octobre 2019, le Conseil Municipal a pris acte de son obligation de prendre en charge les frais de scolarisation d'un enfant habitant sur la commune, scolarisé en classe ULIS à Plénée-Jugon.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal avait accepté la prise en charge par la commune des frais de cantine scolaire pour cet élève, à hauteur de la différence de tarification appliquée par la commune de Plénée-Jugon pour les élèves résidant hors commune, soit 0.83 € par repas (76.95 € pour l'année 2019/2020).

Le Conseil Municipal prend acte de la participation de la commune d'Yvignac-la-Tour aux frais de fonctionnement de l'école de Plénée-Jugon pour

l'élève concerné et renouvelle sa participation aux frais de cantine scolaire, pour un montant de 0.83 € par repas. Un récapitulatif des repas pris par l'élève sera transmis par la commune de Plénée-Jugon. La participation sera versée directement à la famille.

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal examine les propositions reçues et à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

	<b>2021</b>
<b>Club de la Tour</b>	360.00 €
<b>OCCE Coop Scolaire</b>	500.00 €
<b>US Yvignac-la-Tour</b>	1 250.00 €
<b>P.Y.C CAULNAIS</b>	600.00 €
<b>Association Cant'on trotte</b>	50.00 €
<b>Handball Broons</b>	100.00 €
<b>Varap'Rance</b>	122.00 €
<b>ADMR Broons Caulnes</b>	160.00 €
<b>Protection civile</b>	119.10 €
<b>Association des Maires de France</b>	417.40 €

#### **INDEMNITÉS AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 les indemnités de conseil des comptables publics sont directement prises en charge par l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide du versement annuel de l'indemnité de confection du budget, au taux plein, soit 45.73 €, à Madame Chantal BLEVIN, receveur municipal de la Trésorerie de Broons.

#### **TRAVAUX :**

##### **PROJET DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE DUGUESCLIN, RUE DES PORTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet d'éclairage public de rénovation de la prise de courant rue Duguesclin pour un montant estimatif de 259.20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie) ainsi que le projet d'éclairage public de rénovation de coffrets rue des Portes pour un montant estimatif de 1 451.52 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 /12/2019, d'un montant total de 997.90 €.

### TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX

Des travaux d'effacement de réseaux vont être engagés route de Dinan, de la rue Mathurin Monier, jusqu'au croisement avec la rue de Bague pour un montant de 113 200 € dont 55 033 à charge de la commune.

### ÉTUDE DE SOLUTION TÉLÉPHONIQUE PAR BREIZH SOLUTION

BREIZH Solutions est un bureau d'études en téléphonie qui accompagne les collectivités et PME dans l'analyse de leurs factures, de leurs besoins en termes de téléphonie et le passage obligatoire à la technologie dite IP.

Après présentation de l'étude de BREIZH SOLUTIONS, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre proposée par BREIZH SOLUTIONS.

### EXAMEN DE DEVIS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN RURAL « FRÉMEUR »

Monsieur le Maire rappelle que la réfection de chemins ruraux a été inscrite au budget primitif. La réfection du chemin rural de Frémeur fait partie de ce programme de travaux.

Le Conseil Municipal, valide le devis de l'entreprise LESSARD pour un montant de 11 675.50 € HT soit 14 010.60 € TTC.

### AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE DINAN : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

La consultation a été lancée le 11 mai 2020, et la date limite de réception des offres était fixée au 19 juin 2020 à 12h00.

Dix-sept entreprises ont répondu à la consultation. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 22 juin afin de procéder à l'ouverture des offres et candidatures.

Après analyse des candidatures et des offres, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission d'ouverture des plis, décide de retenir le maître d'œuvre AGPU Paysage et Urbanisme, associé au bureau d'études VRD ING CONCEPT, pour un montant de 19 125.00 € HT soit 22 950.00 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### ACQUISITION DE PARCELLES

Le conseil municipal va acquérir des parcelles : dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg, rue Mathurin Monier (propriétaire Mr d'Argentol), et à Kerneuf (propriétaire Mr et Mme Hautière) afin de prolonger le sentier qui descend à l'étang, à 5 € le m<sup>2</sup>.

### LOTISSEMENT DE LA CROIX : VENTILATION DE LA TVA – DÉPÔT DES PIÈCES DU DOSSIER DE VENTE

Il est rappelé que, par délibération en date du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des lots du Lotissement de la Croix à 38 € le m<sup>2</sup> « TVA sur marge en sus ».

Conformément à l'article 16 de la loi de finances rectificative pour 2010 qui redéfinit les règles applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée au opérations immobilières, la vente des lots du lotissement de la Croix est soumise à la TVA calculée sur la marge.

Les travaux du lotissement ayant été réceptionnés le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les pièces relatives à la vente des terrains vont pouvoir être déposées chez Maître ROULET Nathalie, notaire à Broons.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que le prix de vente des lots sera détaillé comme suit :

LOTS	Superficie En m <sup>2</sup>	Prix HT
1	369	14 022.00
2	328	12 464.00
3	583	22 154.00
4	419	15 922.00
5	426	16 188.00
6	443	16 834.00
7	449	17 062.00
8	468	17 784.00
9	464	17 632.00
10	418	15 884.00
11	430	16 340.00
12	421	15 998.00
13	428	16 264.00
14	412	15 656.00
15	431	16 378.00
16	412	15 656.00
17	700	26 600.00
18	699	26 562.00

### TRAVAUX DIVERS

Monsieur Alain LESLÉ, adjoint au Maire, présente trois devis (VERISURE, ADRIEN ALARME, ACE) pour l'installation de systèmes d'alarmes dissuasives à l'atelier communal et au groupe scolaire.

Après avoir examiné les offres des trois entreprises, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise ACE pour un montant de 4 250 € HT ;

A l'église, remplacement de 2 portes et rénovation de l'éclairage pour un montant total de 10 647 € HT, une

subvention de 2950 € pourrait être allouée par la DRAC.

Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint au Maire, indique que le muret en pierres autour de la cour de la maison d'assistantes maternelles est terminé. Des lices en bois doivent maintenant être installées au-dessus de ce muret. Monsieur HAGUET explique la difficulté à obtenir des devis pour ces travaux malgré ses sollicitations auprès de plusieurs entreprises. Un devis a été proposé par l'entreprise BEL AIR MENUISERIE pour un montant de 3 377.00 € HT., devis validé par le conseil municipal.

Les menuiseries de dépôt communal des services techniques étant à changer, plusieurs devis sont présentés au Conseil Municipal. Celui-ci retient le devis de l'entreprise Bel Air Menuiserie pour le changement d'une fenêtre et d'une porte, pour un montant de 2 740.38 € HT soit 3 014.42 € TTC.

L'appartement au-dessus de la poste va être complètement rénové pour 40 000 € HT environ.

A la salle des fêtes, des travaux également : remplacement d'une porte et mise en accessibilité PMR de toilettes pour 9 250 € HT

***La commune va se positionner sur l'appel à projet du conseil départemental conditionné à divers critères dont celle d'une « plus-value énergétique et accessibilité ». De ce fait, plusieurs travaux peuvent y prétendre dont ceux de l'école, de la salle des fêtes et de l'appartement.***

### **EXAMEN DE DEVIS POUR LE SITE INTERNET COMMUNAL**

Comme prévu au budget primitif, des devis pour la refonte du site internet communal sont présentés au Conseil Municipal.

Les besoins en termes de structure de site n'étant pas formalisés, le Conseil Municipal fixe l'enveloppe globale pour le site internet à 3 250 € TTC maximum.

### **LOCATION DE PARCELLES AGRICOLES COMMUNALES**

La commune d'Yvignac-la-Tour est propriétaire de parcelles qu'elle loue à des exploitants agricoles. L'EARL DU MANOIR, représentée par Mr Pascal HAUTIERE, est locataire de deux parcelles (D 2008 et D 455 (en partie)) pour une superficie de 1 hectare. Le bail de location a été renouvelé au 1<sup>er</sup> avril 2019. L'EARL du Manoir est également titulaire d'une convention de mise à disposition à titre gratuit et précaire d'un chemin situé au lieu-dit les Landes de Berthe bordant les parcelles E 802 et E 803.

L'EARL DU MANOIR étant en cours de cessation d'activité, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un transfert de bail avec le repreneur Mr Antoine LECHEVESTRIER domicilié à

Trédias ; et à transférer la convention de mise à disposition susmentionnée avec le repreneur Mr Antoine LECHEVESTIER.

En outre, il est rappelé que, par délibération en date du 28 octobre 2019, le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS. Le CCAS était propriétaire de parcelles qui étaient louées à des exploitants agricoles :

- Parcelle C 1859, louée à Mr Gilles BEDEL (50 a 30 ca) dont le bail est arrivé à expiration ;

- Parcelle D 1541, louée à Mr Christophe BOISSEL (24 a 70 ca), dont le bail court jusqu'en 2022.

Lors de la dissolution du CCAS ces propriétés ont été transférées au patrimoine de la commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler le bail, au nom de la commune, pour la location de la parcelle C 1859 à Mr Gilles BEDEL et à signer un transfert de bail pour la parcelle D 1541 louée à Mr Christophe BOISSEL afin d'y acter le transfert de propriété du CCAS à la commune.

### **ACQUISITION D'UN PUMTRACK**

Il est rappelé le projet d'installation d'un pumtrack sur l'aire de jeux derrière la mairie. Le montant prévu au budget est de 40 000 € TTC. Mr Alain LESLÉ, adjoint au Maire, présente les offres reçues de la part des entreprises PLAYGONES et E2S COMPANYY.

Après avoir examiné les différents devis le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise E2S COMPANYY pour un montant de 26 250.00 € HT soit 31 500.00 € TTC.

### **BUDGET**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le transfert des excédents du budget assainissement à Dinan Agglomération a été acté le 24 mai 2018. Néanmoins, il est nécessaire de régulariser l'opération comptable actant le transfert de l'excédent d'investissement au résultat du budget principal de la commune pour un montant de 86 095.34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la décision modificative au budget principal.

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE**

Le contrat signé avec CHENIL SERVICE / Groupe SACPA pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale,

arrive à échéance le 31 décembre 2020.

La société CHENIL SERVICE a transmis une proposition de renouvellement de contrat aux mêmes conditions (intervention sur les jours ouvrables) pour un

montant de 0.72 € HT / habitant / an, soit un montant global annuel de 853.20 € HT. Le montant pourra être actualisé en fonction de l'évolution de la population communale et/ou de l'évolution du coût horaire du travail

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CHENIL SERVICE le contrat de prestation de service de fourrière animale, pour une période de 12 mois démarrant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce contrat sera reconductible 3 fois sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

### CONTRAT POUR PRESTATION PYROTECHNIQUE

La commune avait passé commande auprès de l'entreprise HTP pour le feu d'artifice initialement prévu le 11 juillet 2020.

En raison de l'épidémie de COVID-19 ce spectacle a été annulé. La société propose à la commune un report de date en 2021, sous réserve des conditions sanitaires, pour la même prestation selon les conditions suivantes :

- Facturation de 30 % du montant en 2020 afin que l'entreprise puisse honorer une partie de ses factures auprès de ses fournisseurs ;
- Facturation de 70% à l'issue de la représentation de 2021 ;
- Réengagement de la commune auprès du prestataire sur 3 ans (1 spectacle par an de 2021 à 2023) pour une annuité de 2 450 € TTC par an.

Le Conseil Municipal valide les modalités de facturation pour l'année 2020-2021 ; La proposition de contrat pyrotechnique avec l'entreprise HTP pour une durée de 3 ans et une annuité de 2 450 € TTC.

**La commune a validé l'inscription de plusieurs chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) : le circuit des templiers (14 km) mais aussi d'autres circuits qui sont répartis sur Yvignac et sur d'autres communes.**

### DINAN AGGLOMÉRATION

#### DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Vu la délibération n°2020-061 en date du 27 juillet 2020, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre Dinan Agglomération et ses communes membres ;
- D'attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération.
- De fixer la date de réception des délibérations des

communes procédant à la désignation de leur représentant au sein de la CLECT au 29 septembre 2020 au plus tard, par mail (assemblees@dinan-agglomeration.fr) ou au secrétariat du service des assemblées.

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants comme membres de ladite commission :

- Conseiller titulaire : Jean-Luc BOISSEL
- Conseiller suppléant : Christine LAFFICHER LE FLOHIC

### CONVENTION DE RÉALISATION DE MISSIONS ENTRE DINAN AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE – COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de son service d'assainissement en régie, Dinan Agglomération a besoin de l'exercice de certaines missions par les régies communales pour la gestion courante des stations d'épuration (entretien des abords, analyses hebdomadaires, autocontrôles) et éventuellement des travaux ponctuels.

Aussi, il convient de mettre en place une coopération entre la commune et Dinan Agglomération par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence assainissement.

Le Conseil Municipal accepte la liste des prestations pouvant être effectuées par les agents communaux, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence assainissement (le choix des prestations assurées par les agents communaux figurera dans la convention de prestation de service) et prévoit un paiement forfaitaire selon le type de mission, comprenant, outre le coût horaire des agents municipaux, le coût du matériel utilisé le cas échéant, comme suit :

	€/heure
Coût horaire tonte	26.00
Coût horaire autres tâches	24.60
Coût horaire d'un agent technique	20.00
€/an	
Forfait tonte lagune grand site	1 586 €
Forfait tonte lagune petit site	975 €
Forfait tonte STEP	585 €
Forfait taille de haies	492 €
Forfait autosurveillance	520 €
Forfait faucardage avec désherbage ponctuel des lits	590 €
Forfait nettoyage dégrilleur	1 560 €

Forfait nettoyage panier dégrilleur dans un PR	780
--	-----

et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service avec Dinan Agglomération, aux charges et conditions qu'il jugera convenables et notamment celles figurant dans le projet de convention comprenant notamment les éléments ci-dessus analysés (forfait fixé à 1586 € pour l'année 2020).

#### **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE MASQUES DE DE DINAN AGGLOMÉRATION**

Afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.

Le Conseil Municipal, approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

#### **PROTECTION FONCTIONNELLE : PROJET D'AVENANT A LA POLICE D'ASSURANCE**

La loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 dispose que les communes doivent souscrire un contrat couvrant le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du Maire et des élus. Le contrat d'assurance de la commune couvre déjà la protection juridique mais ne couvre pas l'assistance psychologique et les coûts résultant de l'obligation de protection à l'égard du Maire et des élus.

Afin de se mettre en conformité avec les articles L 2123-34 et L 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, un projet d'avenant au contrat d'assurance a été établi par GROUPAMA pour un complément de cotisation de 75 € HT par an et validé par le conseil.

#### **MOTION DE SOUTIEN À L'HÔPITAL DE DINAN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Réaffirme sa solidarité envers les personnels de santé après une année extrêmement difficile marquée de surcroît par la crise sanitaire liée à la COVID-19 ;
- Reconnaît l'inéluctabilité d'une fermeture dans les conditions actuelles, mais de rejeter le projet de Centre de Périnatalité de Proximité ce qui entraînerait la fin définitive des accouchements à Dinan ;

- Soutient au contraire un autre futur souhaitable pour le territoire, tel que défendu avec force depuis des années : un hôpital de plein exercice à Dinan, avec une maternité accouchante pérenne ;
- Demande à l'ARS d'assumer les ambitions réaffirmées pour ce territoire, par un plan de relance à la hauteur du besoin et de l'ambition relancée par le discours présidentiel du 12 mars 2020 ;
- Demande aux parlementaires d'élaborer et promouvoir des propositions de loi assurant la présence de médecins là où le service public les requiert, assortis de systèmes de rémunération équitables et viables ;
- Demande à l'ARS de réévaluer, avec les représentants de notre territoire, la pertinence du découpage actuel des territoires hospitaliers. »

#### **DISTRIBUTION DE CHOCOLATS AUX AINÉS**

Il est rappelé la décision d'annuler le repas annuel dit « du CCAS » en raison de la crise sanitaire. Suite à cette annulation, il est proposé d'offrir des assortiments de chocolats aux aînés de la commune. Le budget alloué à ce projet sera équivalent au coût habituel du repas du CCAS soit 1 500 € maximum.

Un échange a lieu sur cette initiative et sur les modalités de distribution.

Madame Régine POILVÉ émet l'idée d'offrir des bons d'achats à utiliser dans les commerces de la commune (restaurant, salon de coiffure...) à la place des chocolats. L'idée est jugée bonne. Cependant il est soulevé que toutes les personnes ne pourront peut-être pas se déplacer dans les commerces, les bons d'achats ne seront donc peut-être pas tous utilisés.

Le Conseil Municipal valide l'initiative de distribution de chocolats et écarte l'idée des bons d'achats (1 abstention) et fixe la limite d'âge des bénéficiaires à 70 ans et plus (unanimité).

#### **DIVERS**

##### **Parc éolien de Coëtcouvran :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet éolien porté par l'entreprise ADEN initialement prévu sur Caulnes, mais qui pourrait s'étendre sur Yvignac-la-Tour. L'entreprise n'ayant pas encore effectué de présentation en conseil municipal il n'est pas à l'heure actuelle demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet. Monsieur le Maire informe que des riverains yvignacais du projet ont créé une association contre ce projet.

### Activités jeunes avec l'OISCL :

Madame Claudine LUCAS informe de la volonté de l'OISCL de reprendre les activités avec les adolescents de la commune chaque premier vendredi du mois (soirée blind-test, soirée pop-corn, fête foraine...).

### Théâtre chez l'habitant :

Madame Claudine LUCAS expose au Conseil Municipal le projet de théâtre chez l'habitant porté par Dinan Agglomération et la compagnie Le Combat Ordinaire. Des volontaires sont recherchés pour accueillir la pièce de théâtre et laisser leur logement à disposition.

### Groupe de travail pour l'inventaire complémentaire des cours d'eau :

Monsieur Jean-Luc HAGUET rappelle le besoin de créer un groupe de travail composé d'élus et d'habitants ayant une bonne connaissance de la commune afin d'effectuer un inventaire des cours d'eau de la commune.

### Acquisition d'un PC pour la mairie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de changer l'ordinateur du bureau du secrétariat général.

Le devis est celui d'ICELTYS/AMTRUST pour un montant de 1354.60 € TTC (unité centrale + suite bureautique + frais d'installation).

### Étude de redynamisation du centre-bourg

Monsieur le Maire présente le scénario d'aménagement du centre-bourg élaboré par les bureaux d'études PERSPECTIVE URBANISME et MaDe. Les trois principaux sites du projet sont les suivants :

- L'îlot boucherie/ancienne forge/parking du restaurant
- L'îlot de la place centrale
- L'îlot de l'ancienne graineterie rue Mathurin Monier.

### Aménagement de la rue Mathurin Monier

Mr Jean-Luc HAGUET présente les esquisses des bureaux d'études AGPU Urbanisme et ING CONCEPT pour l'aménagement de la rue Mathurin, RD 793 vers Dinan. Mr Jean-Luc HAGUET précise que le deuxième scénario est celui qui a retenu l'attention du comité de pilotage.

### Acquisition de biens

Mr le Maire indique la possibilité pour la commune d'acquérir la parcelle n°A 1018 située au 3 rue Mathurin Monier. Il indique que l'acquisition de cette parcelle fait partie du projet de redynamisation du

centre-bourg dans le cadre de l'aménagement de la place centrale.

Toujours dans le cadre de l'étude de redynamisation du centre-bourg, Monsieur le Maire indique avoir eu un échange avec Mr et Mme LEROY au sujet de la vente de la boucherie.

Est également évoqué l'entretien de Mr le Maire avec Jean HAUTIERE pour l'acquisition d'une bande de parcelle près de l'étang de Kerneuf afin de compléter la liaison douce autour de l'étang.

### Projets éoliens

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a transmis à Mr Arnaud LECUYER, président de Dinan Agglomération. Ce courrier concerne les projets éoliens à venir sur les communes du sud de Dinan et la volonté que la communauté d'agglomération s'empare de ce sujet.

### QUESTIONS ORALES

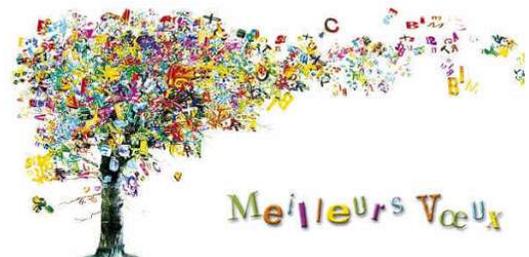
**Etang de Kerneuf :** Lors de la dernière séance du conseil municipal Mr Jean-Luc FAIERIER a évoqué l'idée d'installer des jeux à l'étang de Kerneuf. Cette hypothèse a été étudiée. Il apparaît qu'il serait plus approprié d'installer des aménagements de type parcours sportif.

Demande de cacher les poubelles à Kerneuf.

**Toilettes au cimetière :** Lors de la dernière séance du conseil municipal a également été évoquée l'idée d'installer des toilettes au cimetière. Néanmoins, l'assainissement collectif n'étant pas prévu à cet endroit, l'installation d'un système d'assainissement non collectif est nécessaire mais coûteux.

Il est alors proposé d'installer des toilettes sèches, la question de l'investissement et du temps d'entretien pour les services techniques est à étudier. Mr Alain LESLÉ, adjoint, va démarcher des entreprises spécialisées dans ce domaine.

**Signalisation du parking à l'école :** Madame Sandie LEBIGUE informe le conseil municipal que des parents d'élèves se plaignent du parking de l'école. Les bandes blanches de signalisation du parking pourraient être refaites pour améliorer le stationnement. Même demande remontée par Mme Claudine LUCAS pour l'arrêt minute à la boulangerie.



## URBANISME

Le Bas Pouha Création véranda + modification et création de vélux  
 Rue des Frères Bouillon Changement porte local technique  
 Rue Mathurin Monier Pose d'un portail  
 La CroixRemplacement menuiseries extérieures  
 Le Boudou Création ouvertures + vélux  
 Rue des Portes Ravalement de façade  
 La Tannais Transformation atelier et grenier en habitation  
 La Tannais Création d'ouvertures  
 La Ville Baga Clôture  
 Couaclé Carport  
 Carvaquen Clôture  
 Couaclé extension

Présence à la mairie d'un adjoint le samedi matin  
 de 10 h à 11h30

## Carte nationale d'identité et passeport



Pour faire ou refaire sa carte d'identité ou son passeport, il faut s'adresser à une commune équipée du dispositif numérique de recueil (Plancoët : 02 96 84 39 70, Ploubalay, commune de Beausais-sur-Mer : 02 96 82 60 60, Matignon : 02 96 41 24 40, Dinan : 02 96 39 22 43).

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont traitées sur rendez-vous. Il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>.

Renseignements sur le site : [http://cotes-darmor.](http://cotes-darmor.pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite)

[pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite](http://pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite)

## ETAT-CIVIL

### NAISSANCES

13 naissances depuis le 1er Janvier 2020 dont une à domicile. Cela n'était pas arrivé depuis 1985 !



### MARIAGES

Vu le contexte, seuls 2 mariages ont été célébrés depuis le 1er Janvier 2020.

4 Pacs ont été signés



### DECES

6 décès depuis le 1er Janvier 2020 et 18 inhumations



## Inscription sur les listes électorales

Pour toute demande d'inscription sur les listes électorales, il faut vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

## Recensement des jeunes JDC



Un français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses **16 ans** et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

Il doit se rendre à sa **mairie** avec les documents suivants :

- pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- livret de famille
- justificatif de domicile

Il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

La Journée Défense et Citoyenneté est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Le recensement en mairie permet l'inscription d'office sur les listes électorales.

## PANNEAU POCKET

Une nouvelle application sur votre smartphone afin de ne rien louper de la vie, évènements, informations de la commune !

La Mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population. Plus besoin de "passer devant le panneau fixe" pour voir les messages. Ils sont toujours dans votre poche.

L'usage de PanneauPocket est **gratuit** et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur votre téléphone, vous balayez simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune.

<https://www.panneaupocket.com>

## INCIVILITES : PRESERVONS NOTRE CADRE DE VIE

Bon nombre d'habitants ont choisi de vivre à Yvignac La Tour pour son charme et sa quiétude, cependant nous subissons des incivilités de plus en plus nombreuses.

Dernièrement, la commune a été victime d'individus malveillants qui se sont introduits dans des habitations, ont visité des véhicules rue de la fontaine de l'osier, au lieudit « La Roche », rue de Rophemel, impasse des frères bouillon... Prenez bien soins de **fermer vos portes de maison et de véhicule** pour ne pas inciter cette délinquance. Une attention accrue portée à votre voisinage, sans être intrusif, permettra certainement de diminuer ces abus.



Le cimetière a lui aussi été visité. Est-ce les mêmes malotrus qui prennent notre cimetière pour un super marché floral ?? Respectons ce lieu de repos et de recueillement !

Certaines personnes prennent nos trottoirs pour des dépotoirs et jettent à même le sol leurs masques,

cannettes, paquets de cigarettes...Ce sont là des incivilités flagrantes à l'heure où l'écologie est de mise. Rappelons qu'il s'agit également de l'avenir de nos enfants et de la planète.



Agissons ensemble chaque jour en commençant par nos trottoirs puis en pratiquant le tri sélectif. Des containers sont à disposition pour récupérer les cartons, plastiques, papiers et verres à côté de la caserne des pompiers, à l'étang de Kerneuf, à Médrel et Lannoué. Puisque vous avez pris le temps d'apporter vos déchets recyclables jusqu'à ces containers, n'hésitez pas à les remplir plutôt que de les déposer à leurs pieds.

D'autres vandalisent les murs d'enceinte de maison, de jardin et même les éoliennes en s'en servant comme support pour des arts graphiques ou tags. Si vous avez besoin de communiquer, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de nos services, nous trouverons à coup sûr un moyen plus civique pour votre expression.

Enfin le bruit est lui aussi une incivilité lorsqu'il est excessif et provoque une gêne.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une **gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore

(tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique...) ne sont tolérés que dans les tranches horaires suivantes :

<b>Jours ouvrables</b>	<b>8h30 - 12h00</b>	<b>13h30 – 19h30</b>
<b>Samedis</b>	<b>9h00 – 12h00</b>	<b>15h00 – 19 h 00</b>
<b>Dimanches et jours fériés</b>	<b>10h00– 12h00</b>	

Source : extrait de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990. Art 4.

Si les aboiements festifs et préventifs sont vitaux pour nos compagnons à quatre pattes, les aboiements intempestifs et continus sont néfastes pour leur santé et insoutenables pour le voisinage.

***Vous vous devez de trouver des solutions pour éviter les conflits car nous aimons les toutous et la quiétude de notre campagne.***

**À noter que toute infraction constatée peut faire l'objet d'une verbalisation par la gendarmerie nationale...**

## **BRULAGE**

**Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...)?**

Les *déchets verts* sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes
- des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

**Que faire de ses *déchets verts* ?**

- les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie à Broons).

**Il est interdit :**

- **de les brûler à l'air libre**
- **de les brûler avec un incinérateur de jardin.** Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Toutefois, des dérogations existent pour les agriculteurs : une demande doit être faite en mairie auparavant.

## **AU CIMETIERE**

L'utilisation de désherbant étant proscrite, nous demandons à chacun de veiller à entretenir l'espace autour de sa sépulture (désherbage, fleurs fanées à déposer aux endroits prévus).

La gendarmerie a aussi été informée de plusieurs incivilités (vols et dégradations) effectuées dans l'enceinte du cimetière. Une surveillance plus importante est effectuée.

## **ORDURES MENAGERES ET DECHETERIE**

Parmi les ordures ménagères, certaines peuvent être recyclées. En conséquence, vous devez trier vos ordures ménagères et jeter à part celles qui sont recyclables.

**À savoir : les déchets dangereux :** (piles, solvants, seringues...) font l'objet d'une réglementation spécifique et ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères classiques. Il en est de même pour les appareils électriques, les vêtements et les encombrants.

**Déchets non recyclables :** Les ordures ménagères se composent notamment de déchets non recyclables, comme par exemple :

- les résidus alimentaires (restes de repas, produits périmés non consommés...), mais pensez au compost !
- les produits utilisés et jetables (essuie-tout, mouchoirs en papier, masques, coton, couches, sacs plastiques...), les films alimentaires.
- le verre (bouteilles, pot de yaourts..) ainsi que les emballages, boîtes de conserves papiers, carton, bouteilles en plastique seront déposés dans les containers prévus à cet effet (près du local technique, à Kerneuf, à Médrel et à Lannoué).
- Les autres déchets et encombrants seront envoyés à la déchèterie à Broons (n'oubliez pas votre badge !) ZA du Chalet



**Horaires :** Lundi, mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h30 · Vendredi 14h - 17h30

Dinan Agglomération fournit et livre les poubelles grises destinées aux ordures ménagères. Tel : 02.96.87.14.14

**Attention : les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'amendes.**

Tél : 02 96 84 70 56

Courriel : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

### TRAVAUX DE MAÇONNERIE



Des travaux au cimetière (remise en état de 2 murs) et pose de la lice à la MAM



### TRI SELECTIF DES DECHETS : C'EST BIEN... MAIS NOUS POUVONS FAIRE ENCORE MIEUX !

#### Le conteneur à verre



#### À trier

Bouteilles en verre

Pots et bocaux en verre



#### Les interdits

Vitre brisée

Les pots en terre

La vaisselle

Les ampoules



#### Le conteneur à papier



#### À trier

Journaux, magazines, livres

Enveloppes



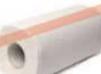
#### Les interdits

La vaisselle en carton

Les papiers à usage unique : mouchoirs, essuie tout, papier toilette

Papier/carton souillé

Papier peint  
Papier cadeau



Le tri, c'est l'affaire de tous !

#### À trier

Flaconnages plastiques



Briques alimentaires



Les cartonnettes



Emballages métalliques



En triant nos déchets, nous créons de l'emploi !

10 000 tonnes de déchets d'ordures ménagères à l'enfouissement = 1 emploi

10 000 tonnes d'ordures ménagères incinérées = 3 emplois

10 000 tonnes d'ordures ménagères recyclées = 32 emplois

A fiscalité constante !

En triant nos déchets, nous recyclons et nous économisons !

Exemples : avec 3 bouteilles, nous fabriquons 1 écharpe, avec 30 bouteilles, 1 veste polaire et avec 1 tonne de bouteilles nous économisons 800 kg de pétrole !

Pour rappel, les dépôts sauvages sont formellement interdits et passibles d'amendes.

Respectez la nature !

## BIODIVERSITÉ

Moins d'insectes sur votre pare-brise,  
Moins d'oiseaux dans votre jardin  
Et plus de lapins sur le chemin.



Lancement de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI)

Dinan Agglomération a signé une convention en septembre 2020 avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lancer un programme d'actions autour de la biodiversité, en appui technique avec l'association COEUR Émeraude.

L'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération a pour objectif :

- D'améliorer la connaissance pour engager l'action et la mobilisation locale sur la biodiversité
- De déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire
- D'être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux
- De sensibiliser, de former et d'impliquer les acteurs et habitants du territoire

Une plateforme en ligne pour contribuer à l'atlas de la biodiversité de Dinan Agglomération.

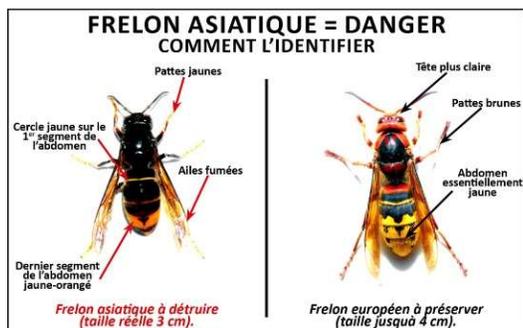


La plateforme en ligne, accessible sur le lien <http://biodiversite.dinan-agglomeration.fr>, permet à tout citoyen présent sur le territoire de pouvoir indiquer ses observations naturalistes et ainsi contribuer aux inventaires participatifs.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre Dinan Agglomération au 02 96 87 52 73 ou par mail à [biodiversite@dinan-agglomeration.fr](mailto:biodiversite@dinan-agglomeration.fr)

A Yvignac La Tour, 2 études ont déjà été menées à l'occasion de l'implantation des parcs éoliens de Lannouée et de Biterne pour faire le recensement des espèces végétales et animales présentes sur le territoire.

## FRELONS ASIATIQUES



Le frelon asiatique est une espèce invasive qui s'est implantée durablement dans nos régions. S'il n'est pas plus dangereux pour l'homme que les autres frelons, il convient cependant de tenter de limiter au maximum sa prolifération pour 3 raisons :

- Il détruit les abeilles en s'attaquant aux ruches. En effet, si le frelon européen se nourrit de protéines végétales, le frelon asiatique recherche essentiellement des protéines animales, il se nourrit donc d'insectes et fait de grands dégâts dans les ruches.
- Le nid peut contenir plusieurs milliers d'individus, et si ceux-ci pensent que leur nid est en danger, ils attaquent en masse.
- Ils prennent la place des espèces locales et détruisent la biodiversité.

Durant l'été, plus d'une douzaine de nids ont été détruits sur la commune. La destruction est gratuite pour les particuliers, le coût est pris en charge moitié par la commune et pour moitié par Dinan Agglo. Si vous repérez un nid, merci de prévenir la mairie qui fera le nécessaire pour détruire le nid (de mars à fin octobre).



Pour tenter d'éliminer les reines avant qu'elles ne fassent leur nid au printemps, des pièges avec un attractif spécial sont installés en divers points de la commune entre les mois de février et avril.

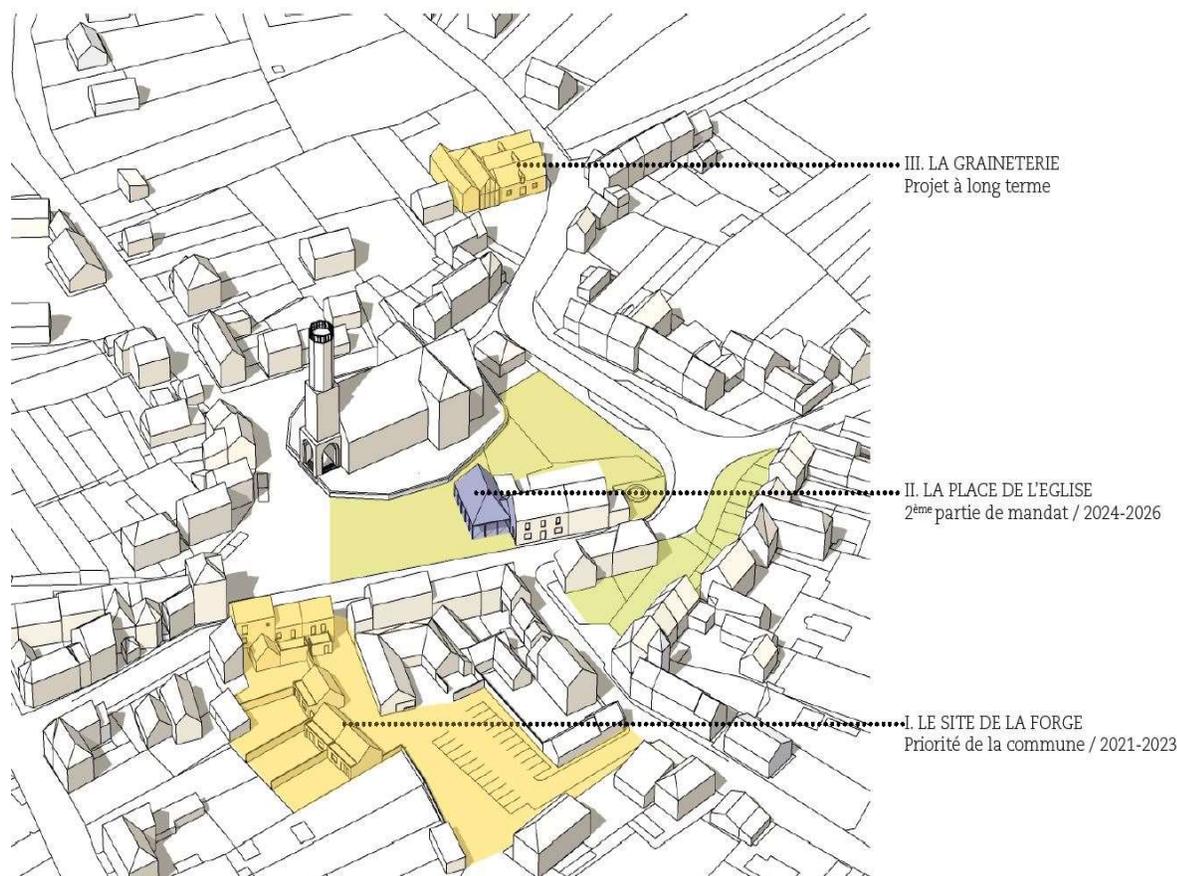
## REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG ( projet )

Pour rappel, la commune a lancé en 2019 une opération de redynamisation du centre bourg, elle est assistée pour cela des cabinets MADE et Perspectives. Quelques réunions publiques ont déjà eu lieu, (dont l'une en marchant), afin de présenter le diagnostic concernant l'habitat, le commerce et l'attractivité du centre bourg. Ces réunions qui ont rassemblé un public, certes peu nombreux, ont toutefois permis de discuter et d'échanger sur l'aménagement du bourg d'Yvignac.

Malgré les restrictions imposées par la COVID, le travail a pu continuer, et le COPIL (élu, Dinan Agglo, CAUE, ABF, département) s'est réuni pour définir les priorités et les zones où pourrait être mené ce programme :

- Le **site de l'ancienne forge** derrière la boulangerie : destruction des bâtiments existants, construction de logements sociaux, aménagement du parking derrière le restaurant, création d'un cheminement piétonnier.
- La **place de l'église** : suppression du jardin surélevé actuel, création d'une halle, mise à niveau des terrains derrière l'église, mise en valeur de l'église par la création d'un terre-plein côté place, restructuration de la place de l'église.
- La **graineterie** : Acquisition pour transformation en ateliers (artisanat, commerces, associations, ...)

**Les projets sont encore à l'étude au niveau faisabilité et financier, ils pourront être menés à bien sur le long terme avec l'aide des différents partenaires, et grâce à l'attribution de subventions.**



## AMENAGEMENT ROUTE DE DINAN

Comme prévu, l'aménagement de la route de Dinan est l'un des projets prioritaires de ce début de mandat. 2 cabinets ont été choisis pour accompagner la commune dans la mise en œuvre de ce projet : AGPU (paysage et urbanisme) et ING Concept (bureau d'étude VRD).

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les représentants de la commune, sont également présents le service routier du département, le syndicat d'électrification 22, le syndicat de Quélaron, Dinan Agglo, l'ABF. Les premières réunions ont permis d'établir un diagnostic de l'état actuel de la voie et de définir les priorités d'aménagement.

### Diagnostic :

Bande de roulement très dégradée

Pas de cheminement piétonnier (trottoir en mauvais état ou absent)

Réseau d'eau pluviale absent ou très dégradé

Vitesse excessive

Entrée de bourg accidentogène (2 accidents en un mois récemment)

Présence d'un nouveau lotissement proche de la départementale

Entrée de bourg peu mise en valeur

Une réunion a eu lieu le 13 novembre 2020 pour présenter un APS (avant-projet sommaire) qui a été discuté et a permis de définir les différents aménagements qui vont être mis en place. Voir plan ci-joint.

On va donc retrouver à l'instar de la route de Broons une succession d'ouvrages qui vont permettre de réguler et de sécuriser le parcours de la zone artisanale jusque l'église :



Un « haricot » central en entrée d'agglomération  
 Des plateaux surélevés pour délimiter les différents carrefours  
 Une chicane à la Croix  
 Un rétrécissement des chaussées  
 Un élargissement des trottoirs  
 Une végétalisation des abords.

Des appels d'offres vont être lancés prochainement pour choisir les différentes entreprises qui vont effectuer les travaux, des demandes de subvention vont ensuite pouvoir être faites auprès de divers partenaires.

Les travaux pourraient débuter à la fin du printemps :

Effacement des réseaux entre l'église et la route de Plumaudan (EDF, téléphone)  
 Réfection du réseau d'eau potable rue Pierre Loti  
 Réfection du réseau d'eau pluviale  
 Réfection de la chaussée et des trottoirs  
 Mise en place des aménagements  
 Plantation des arbres et espaces verts

## LES CLOCHES SONT DE RETOUR !

Ce n'est pas le week-end de Pâques et pourtant les cloches sont là !



En effet le 24 juillet dernier, **Jeanne d'Arc Désirée Marguerite** et **Maclovie Louise Agnès** avaient quitté le clocher de la tour pour des raisons de santé car lors du dernier contrôle, l'entreprise Bodet Campanaire, située à Cholet (Maine-et-Loire), a détecté des fissures au niveau des anses et du noyau. Il a donc été décidé de démonter les cloches celles-ci présentant d'importants signes d'usure, des fissures du noyau et également une anomalie des anses.

- L'une des deux cloches est baptisée Jeanne D'Arc Désirée Marguerite, elle naît en 1763, sous Louis XV et pèse 240 kg. Sa tonalité est en la<sup>3</sup> + 3/16 de demi-ton avec une vibration de 444 hertz.
- L'autre, Maclovie Louise Agnès, pèse 350 kg, elle est née sous Napoléon Bonaparte, en 1850. Elle a une tonalité en do<sup>4</sup>, diapason 5 et une vibration de 517 hertz.

Les deux compagnes ont été refondues en 1913 sous Raymond Poincaré pour une remise en état et reproduites pareillement à l'originale. Elles sont faites en airain, métal composé de 78 % de cuivre et de 22 % d'étain. Depuis la séparation de l'Église et de l'État en 1905, les églises sont à la charge des communes, le coût des réparations des deux cloches sera donc pris en charge en totalité par le budget communal.

A leur retour les cloches ont été exposées à l'église du 26 novembre au 06 décembre pour permettre aux intéressés de les admirer. De grands panneaux prêtés par l'entreprise Bodet Campanaire expliquaient l'un les différentes étapes de réparation des cloches, l'autre l'histoire de la première cloche à nos jours.



Nos amies d'airain ont repris leur place. Leur ascension vers le clocher a eu lieu la deuxième quinzaine du mois de décembre. Puisse leur musique annoncer la renaissance des jours heureux !

Peut-être avez-vous réussi à lire les inscriptions. Pour ceux qui n'ont pas eu cette chance, nous les avons retranscrit ci-dessous :

#### PREMIERE CLOCHE



BENITE EN 1763  
PAR MR GILLES PERREC RECTEUR  
ET NOMMEE  
PAR LE CTE ET LA CTESSE DE BRUC  
J'AI ETE REFONDUE EN 1913  
PAR LES SOINS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET INSTALLEE SOUS LA DIRECTION  
DE MM HAUBOLD ET PARISET  
ARCHITECTES DES BEAUX ARTS  
  
CORNILLE-HAVARD A VILLEDIEU



J'AI ETE NOMMEE  
**JEANNE D'ARC DESIREE MARGUERITE**  
PAR  
MONSIEUR MATHURIN PERRIN CONSEILLER MUNICIPAL  
ET  
MME DESIREE LE FORESTIER  
  
MM JEAN DESCHAMPS MAIRE . YVES LE GAULT ADJOINT  
L'ABBE M° HINAULT RECTEUR . L'ABBE M° ROUAULT VICAIRE  
  
LE JAMTEL FRERES A GUINGAMP

#### SECONDE CLOCHE



L'AN 1913  
S.S. PIE X ETANT PAPE  
SG M<sup>GR</sup> MORELLE EVEQUE DE SAINT  
BRIEUC ET TREGUIER  
L'ABBE MICHEL FRANCOIS HINAULT  
RECTEUR D'YVIGNAC  
L'ABBE MATHURIN ROUAULT VICAIRE  
JEAN DESCHAMPS MAIRE  
YVES LE GAULT ADJOINT  
  
LE JAMTEL FRERES A GUINGAMP



NOMMEE EN 1850  
PAR  
MR LE ROY ET MME JU PLESSIX  
J'AI ETE REFONDUE  
ET NOMMEE  
**MACLOVIE LOUISE AGNES**  
PAR  
MR ETIENNE DELPEJ CONSEILLER PAROISSIAL  
ET  
MLLE AGNES TOUTAIN FILLE DU SACRE CCEUR  
  
CORNILLE-HAVARD A VILLEDIEU

## UNE JOURNEE DE TRAVAIL AU GROUPE SCOLAIRE ANNAÏK LE LEARD

Crise Sanitaire oblige, nous avons dû tous modifier nos habitudes dans notre travail. C'est également le cas pour les personnes travaillant dans notre jolie école.

Véronique, Jessica, Mathilde et Régine ont dû, elles aussi, s'adapter et ce n'est pas toujours très simple. Si auparavant ces Dames devaient nettoyer le sol 2 fois par semaine, depuis le début de la crise sanitaire, c'est une tâche qui doit être faite quotidiennement, voire plusieurs fois par jour pour les toilettes, les interrupteurs, poignées de portes, le nettoyage des tables, des chaises, .... Des tâches qui leur prennent donc un temps considérable. Pour Mathilde, la plus grosse contrainte se trouve être au moment du repas. Terminés la traditionnelle bouteille d'eau et le repas apporté sur chaque table. Maintenant « tout doit se faire à l'unité ». Repas servis à l'assiette, service de l'eau directement dans chaque verre... de ce fait, l'organisation du service à la cantine a été revue.

Depuis le début de cette crise sanitaire, nos 4 drôles de Dames, passent une grande partie de leur temps à nettoyer, désinfecter, surveiller afin d'assurer la sécurité de nos petites têtes blondes. Malgré les maux de tête dus au port du masque toute la journée et à l'inhalation des produits, ces dames gardent le sourire.

Elles arrivent même à tirer du positif de cette période, comme le fait que cette situation sans précédent a permis le maintien du nombre de classes pour cette année !!!

Quant à nos enfants, elles sont, à l'unanimité, d'accord pour dire que nos bambins ne voient pas tout ça comme des contraintes. Ils sont soucieux de bien porter leur masque, contents de montrer le motif du dernier masque acheté... « C'est devenu une routine pour eux !!! »

Elles n'ont jamais eu à endosser le rôle de « gendarme », et concluent en disant que les enfants sont plus malléables qu'on le pense.

Merci à vous, Véronique, Jessica, Mathilde et Régine pour le travail que vous réalisez au quotidien au sein de notre école

Nous ne pouvions pas parler du groupe scolaire Annaïk Le Léard sans remercier également Edwige qui, en plus de son travail de cuisinière, se doit de désinfecter le restaurant scolaire après chaque repas et un merci également à Manon qui est venue renforcer l'équipe en l'absence de Maud, qui est en congé de Maternité.

L'équipe :

Mathilde,  
Jessica,  
Véronique,  
Régine



**YVIGNAC ET SES DECORATIONS DE NOËL**



A la garderie de l'école, les enfants ont pu, avec Mathilde et Jessica, réaliser divers bricolages pour égayer l'école, mettre dans leur sapin ou décorer la table à la maison.

Bravo à eux et merci à elles !

Certains habitants, commerçants ont aussi décoré leur maison, devanture ou jardin.

Félicitations !



## OUVERTURE DE LA MAM

Depuis 2010, les assistants maternels agréés ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés « *Maisons d'assistants maternels* » (Mam). C'est ce qui s'est passé sur notre commune.



Depuis son ouverture au mois d'août, la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) Breizh Poppins est complète.

Ce projet est né de deux jeunes femmes (Lydia, ancienne aide-soignante habitant Broons) et Allison (ancienne esthéticienne demeurant à Bobital). Elles se sont rencontrées lors d'une formation en esthétique.

Après plusieurs années à travailler dans ce domaine, les deux jeunes mamans ont souhaité un changement professionnel. Elles ont fait plusieurs remplacements auprès de crèches ou de halte-garderie et avec leur diplôme d'assistantes maternelles en poche, le projet de créer une MAM est apparu comme une évidence.

Après deux ans de démarches, de formations et de travaux dans l'ancienne mairie, la création de la MAM Breizh Poppins a enfin abouti. Depuis le mois de mai, Cindy (ancienne secrétaire) de Mégrit a rejoint l'équipe. Le trio accueille désormais 10 enfants.

Les journées sont bien remplies. Entre les sorties à l'aire de jeux de la commune, les activités manuelles, les balades et les visites occasionnelles au zoo, les enfants ne s'ennuient pas... Leur futur projet est de se former au langage des signes dès que les formations reprendront.

Nous leur souhaitons une bonne continuation...

Par ailleurs, il y a également **5 assistantes maternelles indépendantes** qui exercent sur la commune d'Yvignac la Tour :

ADJOUR Hanane	15 rue du vieux manoir	09.84.41.92.81
FRANCOIS Dulcey	3 rue des portes	06.33.82.26.75
HAUTIERE Murielle	25 le Manoir	02.96.86.00.33
LEMASSON Audrey	41 rue de Rophémel	02.96.27.69.89
LUCAS Christelle	1 chemin de l'Île Marais	02.96.86.06.83



## UNE NOUVELLE VENDEUSE A LA BOULANGERIE

Après le départ de Laurence, la boulangerie Caradeuc a accueilli une nouvelle vendeuse à Yvignac La Tour : Corinne Henry, 54 ans, mariée et un enfant.

« Je suis originaire de Trémoré et j'habite Broons. Après 30 ans comme salariée dans l'agroalimentaire, j'ai souhaité donner une nouvelle orientation à ma carrière professionnelle. Mr et Mme Caradeuc m'ont accordé leur confiance en me proposant la gestion du point boulangerie épicerie d'Yvignac la Tour ».



Il faut noter le rafraîchissement du dépôt, en effet, l'intérieur du magasin et la façade ont été repeints. « Je tenais à remercier Mr et Mme Caradeuc, l'équipe municipale et la clientèle pour la confiance et l'accueil réservé ».

Mme Henry compte sur l'engagement de chacun pour pérenniser ce *commerce de proximité* « **indispensable à la dynamique communale** ».

Depuis son arrivée le 4 août, Corinne avec son sourire et son dynamisme, a donné un nouveau souffle à la boulangerie. Elle apporte sa touche personnelle à la décoration du magasin au fil des saisons et des fêtes. Elle espère conquérir et fidéliser de nouveaux clients.

Elle souhaite à tout le monde « une bonne année 2021 et à bientôt à la boulangerie ».

Nous lui souhaitons pleine réussite.

**Vous avez aussi des commerces dans le bourg qu'il est important de faire vivre : le salon de coiffure, le bar-tabac-presse et le restaurant.**

**Le mardi, un poissonnier est présent sur la place à 11 h, le mercredi en soirée, c'est un marchand de frites belges et de burgers qui vous propose ses produits.**



## UN APPRENTI AU GARAGE DE LA TOUR : JOACHIM

Joachim a 18 ans et vit à Goudelin avec sa famille. Il est accueilli à l'Institut Médico Educatif de Bel-Air à Languédias la semaine, avec 14 autres adolescents. Cet établissement accueille 40 Jeunes présentant une épilepsie non stabilisée avec des troubles associés.

Depuis son plus jeune âge, il aime monter et démonter les mécanos. « J'aime bien démonter les choses pour voir ce qu'il y a dedans et comment cela fonctionne ». Il est de nature curieuse et observe beaucoup.

Il a donc une passion : La mécanique. Il a un souhait : « J'aimerais que cela devienne mon métier. »

Aussi, son rêve s'est exaucé... En effet, depuis le mois de Septembre, chaque lundi soir de 18H à 19H, il se rend au garage de la Tour à Yvignac chez Mr et Mme Gérard. Il est accompagné d'un éducateur.



C'est tout naturellement, avec beaucoup de gentillesse, de pédagogie et de patience que Christophe partage avec Joachim ce temps d'activité du soir. Il le guide, lui montre les différentes tâches relatives à son métier et lui accorde son temps. C'est avec délice et enthousiasme que Joachim profite de cet accompagnement individuel, hors institution qui l'aide à grandir et à se projeter dans sa future vie d'adulte plus sereinement.

### **Petit interview de Joachim :**

Qu'est-ce que tu as aimé faire ? « Apprendre à faire de la mécanique, ça m'a plu. J'ai démonté un pare-brise, vérifier des niveaux, régler le train-avant avec Christophe. Ça m'a permis de réussir des choses pour avoir confiance en moi. Christophe est trop sympa et je le remercie de m'avoir accueilli dans son garage.



Qu'est-ce que tu n'as pas aimé ? : Rien, j'ai adoré aller au garage »

Ce temps de partage autour de cette activité a permis à Joachim de valoriser l'image de lui-même, de confirmer ses compétences en mécanique, d'élargir son centre d'intérêt, de se projeter dans son parcours professionnel et surtout de souligner une belle rencontre humaine.

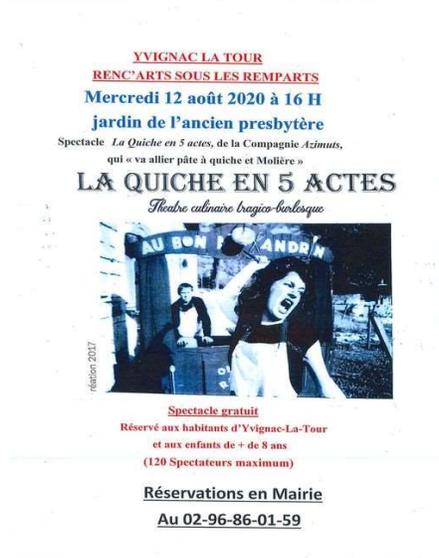
Cette expérience a pu démontrer l'importance de la participation à la vie locale comme ressource d'échanges et de rencontres, vecteur d'épanouissement. Ce temps partagé s'est achevé aux vacances de Noël. Joachim a reçu 2 très beaux cadeaux, des chocolats et un super mécano !

L'équipe éducative du groupe des chevaliers  
IME Bel-Air- Languédias

## ÇA S'EST PASSE A YVIGNAC...

Le 12 Août, un spectacle s'est tenu sur notre commune dans le cadre des rencarts sous les remparts.

Il a eu lieu finalement à la salle des fêtes et non dans le jardin du presbytère comme initialement prévu.



Un atelier mis en place par le RPAM a accueilli plusieurs enfants accompagnés de leur parent ou assistante maternelle : thème du jour : les transvasements.

Une réunion publique s'est tenue le 24 septembre à 18h30 à la salle des fêtes.

La population a été invitée à venir échanger sur différents scénarios d'aménagement du bourg, présentés par les architectes et urbanistes en charge de l'étude.



### 30 sept : Le maire a accueilli Bernard Musset, sous-préfet de Dinan

Bernard Musset est venu rencontrer les élus, mercredi matin. Ancien officier de la Marine, à 59 ans, Bernard Musset est le nouveau sous-préfet de Dinan. Il remplace officiellement Dominique Consille depuis le 15 juin dernier.

Le maire Jean-Luc Boissel, en présence des adjoints, lui a présenté la commune et ses différents atouts, tels que sa situation géographique avantageuse à proximité de la Route nationale 12, la gare de Broons toute proche, le bord de mer à 35 minutes mais également une agriculture et une vie associative dynamiques.

Les projets ont aussi été abordés, et notamment la création du nouveau lotissement, la réfection de la voirie route de Dinan, les travaux de l'école afin d'en réduire



sa consommation énergétique et la redynamisation du centre bourg.

« Cette visite a eu pour objectif de faire le point sur les projets à venir, l'évolution et les besoins de la commune », a déclaré Jean-Luc Boissel.

Bernard Musset est reparti après avoir rendu une petite visite à l'if millénaire...



Le personnel féminin de la caserne d'YVIGNAC-LA-TOUR apporte son soutien à toutes les femmes touchées par la maladie !

Pour cette occasion les véhicules du centre de secours ont été repeints aux couleurs d'octobre rose ;)



#### 17/18 oct : flore automnale au jardin de la levrette

Plus de 1200 personnes sont passées durant ce week-end admirer le jardin qui s'étend sur 1 hectare.

#### Le globe-trotteur de passage dans la commune

L'infatigable globe-trotteur Julien Humbert a fait escale, le mardi 20 octobre, dans la commune. Après avoir parcouru l'Europe et l'Asie à vélo en 2002, il est reparti sur les routes en 2012 et a réalisé son premier tour du monde à vélo, l'an passé.

Le lorrain, originaire du petit village de Cornimont, près de Strasbourg, s'est lancé, le 1<sup>er</sup> août dernier, dans un véritable tour de France. Le sportif a fait une étape à Yvignac-la-Tour, chez l'un de ses amis, Sylvain Dubois. Il en a ainsi profité pour se reposer et visiter notre belle commune.

Il a ainsi pu découvrir entre-autre l'église romane et est ensuite reparti à bicyclette en direction de Saint-Cast-Le-Guildo et de l'Euro Vélo 4, Vélo route européenne qui s'étend de Kiev à Roscoff.

Renseignements : [www.grand-sapin.blogspot.com](http://www.grand-sapin.blogspot.com).

#### Choucroute du foot

Pandémie oblige, le club a proposé une choucroute à emporter qui a rencontré un vif succès car près de 300 parts ont été vendues !

**Le 11 novembre**, la commémoration de la fin de la guerre 1914-1918 a été célébrée en comité restreint. Un dépôt de gerbe suivi de la lecture du discours de la ministre des armées, Florence Parly puis d'une minute de silence en mémoire de tous les disparus.

La veille, les élèves de la classe de Muriel étaient venus, dans le cadre de l'histoire, au monument aux morts.

#### Nos cloches sont de retour !



Après avoir été réparées à Cholet, les 2 cloches sont revenues lundi 23 novembre. Avant d'être remontées dans le clocher, elles seront restées dans l'église exposées afin que les Yvignacais ou autres personnes intéressées par celles-ci puissent les voir de près !



### Distribution de sapin de Noël pour l'association CLOE

Comme tous les ans maintenant depuis de nombreuses années, des sapins vous sont proposés à la vente. Leur remise a eu lieu samedi 5 décembre. Gérée par Jean-Luc et Marie-Paule Boissel, ce sont Dominique Picquet, employé municipal et Christine Lafficher Le Flohic, adjointe, qui les ont remis aux acheteurs.



### Distribution de chocolats de Noël



En raison de la crise sanitaire, cette année, nos aînés n'ont pas pu se retrouver autour du repas annuel organisé par le CCAS.

C'est pour cette raison que le Conseil Municipal a décidé d'offrir une boîte de chocolats pour toutes les personnes âgées de 70 ans et plus.

Nous avons profité de cette distribution, réalisée par les conseillers eux-mêmes, pour glisser dans les pochettes cadeaux des masques ainsi qu'un petit mot.

Ces boîtes ne remplaceront pas le côté convivial d'un repas, mais c'est notre manière de dire à nos aînés que nous pensons à eux en cette fin d'année vraiment particulière.



### Accédez à l'emploi public local

Vous souhaitez travailler en mairie, communauté de communes ... Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. Elle est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant donner un nouveau tournant à leur carrière.

Cette licence est déclinée en deux parcours : technique (à Saint-Brieuc) et administratif (à Rennes).

### Les débouchés :

Postes de secrétaire de mairie, responsable de service RH, urbanisme ou finances  
Postes de responsable de service technique (espaces verts, bâtiment, voirie...).

La licence valide un niveau bac +3 et prépare aux concours de la fonction publique territoriale. Plus de 70% des étudiants reçus trouvent un emploi dans les 6 mois !

### Pour plus d'informations, vous pouvez rencontrer le référent du CDG 22 à ces dates :

20 janvier 2021 : rencontre à la cité des métiers : 18h/20h

En attente date : portes ouvertes au campus Mazier à Saint-Brieuc

En attente date : Forum de l'emploi et de la formation au Palais des congrès à Saint-Brieuc.

Mais aussi, consulter les informations sur le site du CDG 22 [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr) ou celui de l'université Rennes2 : [www.univ-rennes2.fr/formation/inscriptions-candidatures/licence-professionnelle](http://www.univ-rennes2.fr/formation/inscriptions-candidatures/licence-professionnelle)

**Contact : Arnaud Gouriou, chargé des relations avec l'université au CDG 22. [arnaud.gouriou@cdg22.fr](mailto:arnaud.gouriou@cdg22.fr) / 02 96 60 86 12**

## COMITE DE JUMELAGE

		<b>Jumelage Yvignac - Ivenack</b>
<b>Frohes neues Jahr 2021</b>		

L'ensemble des membres du comité de jumelage Yvignac-Ivenack souhaite à tous les Yvignacais une bonne année 2021, qu'elle soit source de joies et santé pour tous.

Nous avons reçu quelques nouvelles de nos amis d'Ivenack qui ont également été confinés dans des conditions très similaires aux nôtres. Leur nouveau maire, Roy Lüth nous a contacté, voici ses mots :

Je suis le nouveau maire de la commune d'Ivenack depuis le 28/06/2020 et ne souhaite pas manquer à mon devoir de me présenter à notre commune de jumelage. Il m'était important de prendre contact et de me présenter brièvement en tant que nouveau maire.



« Je m'appelle Roy Lüth, je suis né le 07/02/1971. Je suis père de 2 filles (18 et 24 ans) et habite Ivenack depuis 3 ans.

Je suis entrepreneur (indépendant) depuis 20 ans à Stavenhagen (grande ville voisine d'Ivenack). Je prends petit à petit mes marques dans mes fonctions officielles et me consacre à quelques projets de construction pour la commune.

Lorsque le Coronavirus sera maîtrisé et que la vie aura repris son cours normal, je serai très heureux de pouvoir



vous connaître et visiter la commune d'Yvignac. En attendant je vous souhaite à tous bonne santé et bonne continuation. »

Nous espérons vous inviter prochainement à accueillir nos amis d'Ivenack. En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

Vous êtes intéressés par le comité de jumelage ? Merci de contacter la mairie ou Sabrina Besnard au 06 66 43 34 04. Bis Bald

## FAMILLES RURALES

Vendredi 18 septembre 2020, l'association Familles rurales d'Yvignac-la-Tour a tenu son assemblée générale. L'occasion de faire le point sur l'année passée et d'annoncer la mise en place de nouvelles activités.

### **2020 restera une année particulière, la crise sanitaire a eu et a un impact non négligeable sur le déroulement de nos activités.**

En septembre et octobre, les activités théâtre, danse de salon, randonnées, œnologie ont repris. Deux nouvelles activités sont mises en place : un atelier modelage pour enfants animé par Louis Dein pendant les vacances de la Toussaint a soulevé l'enthousiasme des filles qui attendent impatiemment leurs œuvres pour Noël et un atelier couture qui a lieu le mercredi soir.

Malheureusement, la danse, faute de danseurs, est annulée et tous les autres ateliers suspendus par la deuxième vague du Covid depuis début novembre.

### **Et Si la crise sanitaire s'arrêtait ....**

Nous espérons produire pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 :

Des représentations théâtrales les 17,18,19 mars et 26, 27,28 mars sont inscrites au calendrier.

Reprendre la randonnée du jeudi matin qui rassemble une dizaine de marcheurs. Des sorties le dimanche pourront avoir lieu ponctuellement.

Une douzaine d'amateurs éclairés dégusteront à nouveau divers crus en œnologie.

En couture, 9 participantes dont 4 d'Yvignac pourraient reprendre leur machine.

Aussi, nous aimerions organiser un stage de tennis de table pour les vacances scolaires de février où de Pâques, la proposition pourrait être faite en janvier via l'école par Louis Dein.

Dans le cadre du patrimoine de pays et des moulins, le record de l'If rassemblerait des élus locaux (environ 30 personnes) le samedi 26 juin 2021 à 11H00.

Une conférence parentalité reste à définir avec le concours de l'APE.



Comme nous avons pu déjà l'évoquer dans le précédent bulletin, il faut aussi que vous sachiez que sans adhérents il ne peut y avoir d'association, et sans association pas d'activités. C'est **un principe de base !**

**Adhérer à Familles Rurales**, au-delà de l'accès aux services proposés, c'est **être solidaire des autres familles** de la commune ou de communes voisines.

En adhérent vous apportez votre soutien à une action associative locale d'intérêt général, élaborée et mise en œuvre **pour** les familles, **par** les familles elles-mêmes.

Ce projet est porté au quotidien par des **bénévoles**, adhérents comme vous, qui ont pris du temps pour vous, et qui voient ainsi leurs efforts reconnus et encouragés par votre adhésion.

**Adhérer** c'est renforcer l'audience du Mouvement, c'est lui donner la force d'être **porte-parole des familles vivant dans les territoires ruraux**, et c'est la possibilité de bénéficier en retour des mesures et avancées obtenues.

**Adhérer, c'est participer.**

**Contact** : Claude Turolo au Tél. 02 96 86 15 74 ou par mail à [famillesrurales.ylt@gmail.com](mailto:famillesrurales.ylt@gmail.com)

Tous les membres de Familles Rurales vous souhaitent une **meilleure** année 2021 !

### AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



La Sainte-Barbe n'a pu avoir lieu cette année. Toutefois, les pompiers ont tenu à honorer leurs morts en déposant une gerbe au monument des morts pour la France

### USY



Juste avant le confinement, les joueurs de l'**Union Sportive Yvignac La Tour** ont eu l'honneur de recevoir un jeu de maillots de nos deux nouveaux sponsors : La SARL Deniel et fils d'une part et L'entreprise Tessier Viandes d'autre part. C'est avec fierté et détermination que nous les porterons dès la reprise du championnat. Nous souhaitons également vous remercier d'avoir contribué à la réussite de notre choucroute annuelle malgré les conditions particulières. Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, prenez soin de vous. A très bientôt sur notre terrain.

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'association des parents d'élèves organisera un jambon à l'os à emporter le samedi 6 février à la place du traditionnel couscous au vu des conditions sanitaires actuelles. De même nous redémarrerons les collectes de papiers afin de récolter des fonds. Elles auront lieu au bungalow derrière l'école aux dates suivantes.

le lundi 18 janvier, le jeudi 18 février, le jeudi 18 mars, le vendredi 23 avril, le jeudi 20 mai.

Les heures de collecte seront de 16h15 à 18h00 et le samedi 19 juin départ de la benne à 11h00. Cette année nous ferons quand même la traditionnelle photo de classe dans le respect des conditions sanitaires.

Concernant les coordonnées

Président Hélyar Nicolas 0660364400

3 la roche 22350 Yvignac-la-Tour

[famillehelary1985@gmail.com](mailto:famillehelary1985@gmail.com)

Une nouvelle association s'est créée à YVIGNAC LA TOUR :  
 « **Protégeons nos paysages** »  
 Ensemble, agissons pour préserver nos paysages ruraux !

**Le but de notre action :**  
**PROTEGER et VALORISER les ressources de l'espace rural.**

Le contexte : Des projets éoliens qui se multiplient, portés par des intérêts financiers de multinationales, sans concertation avec les habitants.

L'initiative : Conscients de la valeur de notre environnement naturel et paysager, des riverains ont souhaité agir pour préserver ce territoire et le rendre attractif, en créant en août 2020 l'association « Protégeons nos paysages ».

Notre méthode :

- ✓ Elle est fondée sur le partage d'expériences et la solidarité.
- ✓ Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés et compétences, capables de se mettre en mouvement dans l'intérêt du vivant et des générations futures.
- ✓ Faire converger les attentes individuelles, les mettre en synergie pour faire évoluer les orientations.

**Autour d'Yvignac il y en a déjà 10 !**

**En projet :** Les Landes de Caulnes +3, Recouvrance +6,  
 Yvignac-Plumaudan +4, Trédias +3, Trébédan +3  
**= 29 dans un rayon de 5 Km**  
 Eréac, Rouillac et St Juvat : 15 de plus  
**Donc 44 dans un rayon de 10 Km**

Y a-t-il des nuisances ?

**Oui, des nuisances visuelles :** paysages défigurés, clignotement des diodes (rouges la nuit), des nuisances sonores (bruit, vibrations).

**Des nuisances humaines :** ondes, infrasons et leurs conséquences (troubles du sommeil, maux de tête, nausées, vertiges, stress, dépressions, tumeurs...)

**Des nuisances pour l'élevage :** cellules leucocytaires, mammites, avortements, diminution de la production de lait, ou encore forte mortalité dans les élevages et pour les oiseaux...

**Des nuisances pour la faune sauvage**

**Des nuisances pour vos enfants et petits-enfants**

**Des nuisances pour votre porte-monnaie : le coût de l'énergie éolienne.** Nous payons tous à la fois l'installation et le démantèlement des éoliennes. L'installation, car EDF, devant racheter le KWH éolien trois fois plus cher que celui qu'elle produit, se rattrape par la taxe CSPE, figurant discrètement sur nos factures d'électricité. Le démantèlement de l'appareil et l'enlèvement des 1500 tonnes de béton coulées dans le sol sont à la charge du propriétaire (estimation : 500 000 euros)



Notre méthode :

- ✓ Elle est fondée sur le partage d'expériences et la solidarité.
- ✓ Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés et compétences, capables de se mettre en mouvement dans l'intérêt du vivant et des générations futures.
- ✓ Faire converger les attentes individuelles, les mettre en synergie pour faire évoluer les orientations.

- **Informez sur l'impact durable de l'implantation d'éoliennes supplémentaires** : santés humaines et animale, biodiversité...
- **Connaitre notre milieu et sa biodiversité.**
- **Soutenir les initiatives et pratiques écoresponsables** : agriculture durable et agrotourisme, bocage et milieu aquatique, activité de loisir écoresponsable.
- **Sensibiliser aux économies d'énergies.**
- **Soutenir et accompagner les projets de restauration** respectueux du bâti ancien et économes en énergie.

La distance minimale autorisée par la France, vis à vis des habitants est de 500 m.

**Mais la distance recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé est de 1,5 km minimum.**

**Soutenez notre association  
« Protégeons nos paysages »**

13 Fouesnard ; 22350 Yvignac La Tour

mail : [assopnpyvignac@gmail.com](mailto:assopnpyvignac@gmail.com)



En raison des conditions sanitaires actuelles, nous ne savons pas si ces manifestations pourront avoir lieu.

DATE	MANIFESTATIONS	ASSOCIATION
06 février	Jambon à l'os à emporter	APE
12 février	Belote	Club des aînés
06 mars	Repas	Chasseurs
19, 20, 21 mars	Représentations	Théâtre
19 mars	Belote	Club des aînés
26, 27, 28 mars	Représentations	Théâtre
27 juin	Loto	Club des aînés

**TARIFS COMMUNAUX**

<b>LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES</b>		
	<b>Commune</b>	<b>Extérieur</b>
Week-End (mariage, communion, baptême, banquet ...)	200 €	400 €
Soirée	140 €	275 €
Réunion	0 €	70 €
Apéritif	40 €	70 €
Chauffage	70 €	70 €
Caution	400 €	400 €
Nettoyage 40 € / heure en cas de besoin de nettoyage complémentaire		
Les associations bénéficient d'une location à titre gratuit par année, le chauffage restant à leur charge		
<b>LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE</b>		
Apéritif		45 €
Soirée		75 €
Week-end		110 €
Chauffage ( <i>Le chauffage sera facturé pour toutes les locations dans la période du 01/11 au 31/03. 15 € pour une soirée et 30 € si week-end</i> )		15 €
Caution		100 €
Associations		Gratuit
Il est rappelé que la salle est réservée aux associations et habitants de la commune et qu'aucun appareil de cuisine ne peut être utilisé dans la salle.		
<b>COLUMBARIUM Durée de la concession</b>		
	5 ans	95 €
	10 ans	190 €
	15 ans	285 €
	20 ans	380 €
	25 ans	475 €
	30 ans	570 €
<b>CAVURNES</b>		
	5 ans	35 €
	10 ans	65 €
	15 ans	100 €
	20 ans	130 €
	25 ans	160 €
	30 ans	190 €
<b>DISPERSION DES CENDRES</b>		
		20 €
<b>PLAQUE NOM DEFUNT (suivant règlement du cimetière)</b>		
		20 € (gravure à la charge de la famille)
<b>CONCESSION TRENTENAIRE</b>		
		40 €/m <sup>2</sup>
<b>TARIFS PHOTOCOPIES</b>		
	Noir et Blanc	Couleur
Format A4	0.30 €	1 €
Format A3	0.45 €	1.80 €
Tarif Associations – Format A4	0.15 €	1 €
Tarif Associations – Format A3	0.25 €	1.80 €
<b>BUSES</b>		
Le Conseil Municipal maintient le tarif précédemment appliqué pour la facturation des buses : facturation sur la base du prix de revient + 5% (prix de revient = prix d'achat + transport + déchargement TTC)		
<b>VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE</b>		
25 € le stère (bois à faire, nettoyage de terrains communaux)		
<b>DÉPÔTS SAUVAGES</b>		
Toute personne identifiée comme ayant déposé des ordures en dehors des points de collecte se verra facturer :		
- 50 € pour les frais de transports des dépôts sauvages en déchetterie		
- 35 € par heure de traitement par les agents communaux des dépôts sauvages		
Conformément à délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2018.		



## Liste des associations

<b>AMICALE DES POMPIERS</b>	<b>CEBIL</b>	Arnaud	<i>10 impasse du clos de la forge</i>	<b>06 33 45 62 70</b> <b>nono.alex@sfr.fr</b>
<b>AMIS ETANG DE KERNEUF</b>	<b>HAMON</b>	Jean-Yves	<i>2 la ville Morvan</i>	<b>02.96.86.19.56.</b>
<b>ASS. PARENTS ÉLÈVES</b>	<b>HELARY</b>	Nicolas	3 La Roche	<b>06 60 36 44 00</b>
<b>U. S. YVIGNAC-la-Tour</b>	<b>BODIN</b>	Pascal	<i>Kerneuf</i>	<b>Usy.football@gmail.com</b>
<b>CLUB DE LA TOUR</b>	<b>PERDEREAU</b>	Jean		<b>07.68.74.82.28</b>
	<b>GESRET</b>	Jocelyne	<i>La ville baga</i>	<b>06.61.77.78.04.</b>
<b>COMITE DES FÊTES</b>	<b>DESCHAMPS</b>	Anthony	<i>Rue des frères Bouillon</i>	<b>06.82.42.75.91</b> <b>Anthony.deschamps4@wanadoo.fr</b>
<b>FNACA</b>	<b>HAUTIERE</b>	Jean	<i>9 Rue des Frères Bouillon</i>	<b>02 96 86 01 86</b> <b>jean-hautiere@orange.fr</b>
<b>CHASSE</b>	<b>GICQUEL</b>	Thierry	<i>9 Impasse le Clos de la Forge</i>	<b>06 68 05 21 16</b>
<b>TENNIS DE TABLE YLT</b>	<b>LEBRETON</b>	Michel	<i>La Cordelle Plédran</i>	<b>06 38 78 96 20</b>
<b>COMITE DE JUMELAGE</b>	<b>BESNARD</b>	Sabrina	<i>2 Couaclé</i>	<b>02 96 27 31 01</b> <b>alexsabesnard@aol.fr</b>
<b>ASS. FAMILLES RURALES</b>	<b>DOUARD</b>	Annie	<i>La chapelle Guernoual</i>	<b>famillesruralesylt@orange.fr</b>
	<b>TUROLO</b>	Claude	<i>Guellan</i>	
<b>ASS. BIENVENUE AU JARDIN</b>	<b>DEIN</b>	Uriel	<i>La Levrette</i>	<b>02 96 86 19 42</b> <b>dein@aliceadsl.fr</b>
<b>STEPH'ASSO</b>	<b>BOUCQUEGNIAX</b>	Sophie	<i>16 bis le clos de la romée - Trédias</i>	<b>06 82 18 12 03</b> <b>sophie.bouquegniaux@gmail.fr</b>

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour juillet 2021.

Pensez à transmettre vos informations pour début juin.

**Infos pratiques****Horaires de la Mairie**

Lundi, mardi : 9 h - 12 h et 14 h – 16h30  
 Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h

3 rue de la Fontaine de l'Osier  
 22350 Yvignac-la-Tour  
 tel : 02.96.86.01.59 fax 02.96.86.06.06  
[mairie.yvignac@wanadoo.fr](mailto:mairie.yvignac@wanadoo.fr)

**Sous-préfecture de Dinan**

Du lundi au vendredi de  
 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h15

17 rue Michel – BP61  
 22102 DINAN cedex  
 Tel : 02.96.62.44. 22  
 Fax : 02.96.85.17.78

Courriel : [sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr](mailto:sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr)

**Horaires Déchetterie**

lundi	9h - 12h et 14h - 17h30
mardi	Fermée
mercredi	9h - 12h et 14h - 17h30
jeudi	Fermée
vendredi	14h - 17h30
samedi	9h - 12h et 14h - 17h30

Parc du Chalet –22250 BROONS  
 02 96 84 70 56

**Horaires de la Poste**

**Du Lundi au Vendredi : 10h00 - 12h30**

2 rue Mathurin Monnier  
 02 96 87 77 04

Retrouvez toutes les infos pratiques concernant la commune sur le site [www.yvignac.fr](http://www.yvignac.fr)  
 Pour les infos de Dinan Agglomération  
 Appelez au 02 96 87 14 14.  
[www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)

**Horaires Gendarmeries**

	<b>BROONS</b> 02 96.84 60 17	<b>CAULNES</b> 02 96.83 90 17	<b>JUGON</b> 02 96.31 61 18
lundi	14h - 18h		8h - 12h
mardi		8h - 12h 14h - 18h	
mercredi	8h - 12h 14h - 18h		
jeudi		8h - 12h 14h - 18h	
vendredi			8h - 12h 14h - 18h
samedi	8h - 12h 14h - 18h		
dimanche & fériés			9h - 12h 15h - 18h

**IMPORTANT :**

***le 17 est un n° d'urgence qui aboutit au Centre Opérationnel de St Brieuc.***

Si vous avez besoin de contacter la gendarmerie, composer le numéro à 10 chiffres d'une des brigades. Si celle-ci est fermée, votre appel sera transféré vers celle de service.

**Horaires Médiathèque l'Hirondelle Broons**

	<b>Période scolaire</b>	<b>Vacances scolaires</b>
mardi	15h30-18h	14h-18h
mercredi	9h30 -12h30 14h - 18h	9h30 -12h30 14h - 18h
vendredi	15h30-18h	14h-18h
samedi	9h30 -12h30	
Place Jean Labbé - BROONS - 02 96 80 00 44		